

Réforme territoriale : le Sénat rejette deux mesures phare du gouvernement

LEMONDE.FR avec AFP | 07.07.10 | 06h18 • Mis à jour le 07.07.10 | 15h37

Le Sénat a infligé un camouflet au gouvernement en rejetant les deux mesures phare du projet de loi de réforme territoriale : le mode d'élection du conseiller territorial et la répartition des compétences des communes, départements et régions. Le Sénat, qui examine le texte en deuxième lecture, a rejeté lors d'un premier vote, mardi après-midi, la répartition des compétences, puis dans la nuit de mardi à mercredi, le mode d'élection du conseiller territorial.

La majorité sénatoriale UMP-Union centriste a explosé sur ce projet de loi : c'est le vote des centristes, alliés de circonstance avec la gauche, qui a été décisif. L'UMP, qui n'a pas la majorité absolue au Sénat, a besoin des voix de l'Union centriste pour faire passer ses projets de loi. Mais les centristes sont farouchement opposés au mode de scrutin uninominal à deux tours proposé par le gouvernement et ont exigé jusqu'au bout une dose de proportionnelle pour ce scrutin. Ne l'obtenant pas, ils ont sanctionné le gouvernement.

"Ce n'est plus qu'un texte véritablement en lambeau", a commenté Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret.

LES SÉNATEURS CENTRISTES SE SENTENT FLOUÉS

Le débat sur l'élection du conseiller territorial a duré près de 4 heures et plusieurs suspensions de séance ont été demandées pour tenter de convaincre les centristes de rallier la position du gouvernement. Les deux dispositions rejetées par le Sénat devaient à l'origine faire l'objet de projets de loi séparés et ultérieurs. Elles ont été finalement introduites dans la réforme des collectivités par amendements lors du passage du texte à l'Assemblée nationale. Le Sénat n'a donc pas pu en discuter en première lecture et beaucoup de sénateurs ont exprimé leur mécontentement d'être dépossédés de leurs prérogatives constitutionnelles de représentants des collectivités.

Les centristes sont d'autant plus furieux qu'en première lecture, ils avaient fait voter avec l'UMP et l'accord du gouvernement un amendement prévoyant le principe d'un scrutin avec une dose de proportionnelle pour les conseillers territoriaux. *"Il y a eu rupture du fil de la confiance dans la majorité et nous avons été roulés dans la farine"*, a lancé Hervé Maurey, sénateur Union centriste de l'Eure.

Les sénateurs doivent continuer mercredi la deuxième lecture du texte et voter sur l'ensemble du projet de loi, désormais amputé de ses principales dispositions.